

LA RECHERCHE—L'ÉNERGIE

Question n° 1494—M. Orlikow:

1. Au cours des trois dernières années, combien le gouvernement a-t-il affecté annuellement à la recherche sur toutes les formes d'énergie: pétrole, gaz, charbon, sables bitumineux, huile lourde, énergie solaire et nucléaire, et quelles dépenses projette-t-on en ce moment?

2. Par habitant, comment les dépenses du Canada en matière de recherche énergétique se comparent-elles à celles d'autres pays membres de l'OCDE?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): En ce qui concerne le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources:

1 et 2. Voir les listes ci-après. Le tableau 1 révèle les dépenses faites par le gouvernement en recherche énergétique pendant 4 ans, et le tableau 2 établit une comparaison des dépenses par habitant au Canada par rapport à d'autres pays membres de l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économiques) consacrées à la recherche énergétique par le gouvernement et l'industrie.

Tableau I

(en millions de dollars canadiens)

Domaine de recherche	1977-1978		1978-1979		1979-1980		1980-1981	
	Féd.	Prov.	Féd.	Prov.	Féd.	Prov.	Féd.	Prov.
Économies d'énergie	6.7	4.0	11.6	4.8	20.5	4.5	20.5	5.2
Pétrole et gaz	6.3	21.8	6.4	34.9	4.0	38.9	3.9	40.1
Charbon	5.9	7.7	8.4	10.1	9.9	6.1	10.2	10.2
Énergie nucléaire	100.8	3.7	103.9	5.4	107.6	3.8	107.6	5.0
Énergies renouvelables	6.3	3.8	13.4	9.4	40.3	9.7	40.3	10.1
Transport et transmission	4.6	28.1	13.5	34.5	7.6	20.7	7.6	40.2
Autres	.1	.2	—	1.0	—	—	1.1	.8
Totaux	130.7	69.3	157.2	100.1	189.9	83.7	191.2	111.6

Tableau II

Données de 1979

(en millions de dollars américains)

	R&D du gouvernement		Par habitant		R&D de l'industrie		Par habitant	
	Population	(\$ U.S.)	(\$ U.S.)	Rang	(\$ U.S.)	(\$ U.S.)	(\$ U.S.)	Rang
Australie	14.434	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Autriche	7.506	31.9	4.25	12	—	—	—	—
Belgique	9.860	97.7	9.90	4	—	—	—	—
Canada	23.691	233.6	9.86	5	236.9	6.00	4	4
Danemark	5.120	31.0	6.05	11	—	—	—	—
Allemagne	61.337	1,048.0	17.09	2	329.0	5.36	6	6
Grèce	9.444	4.1	.43	17	—	—	—	—
Irlande	3.256	4.7	1.44	16	—	—	—	—
Italie	56.888	213.2	3.75	13	124.4	2.19	9	9
Japon	115.880	919.3	7.93	8	512.7	4.42	7	7
Pays-Bas	14.030	111.7	7.89	9	108.6	7.74	3	3
Nouvelle-Zélande	3.160	8.5	2.69	14	2.4	.76	10	10
Norvège	4.074	39.5	9.70	6	46.1	11.32	2	2
Espagne	37.554	79.3	2.11	15	16.9	.45	11	11
Suède	8.296	108.5	13.08	3	—	—	—	—
Suisse	6.318	52.6	8.33	7	192.4	30.45	1	1
Royaume-Uni	55.783	389.2	6.98	10	267.0	4.43	7	7
États-Unis	220.415	3,783.4	17.16	1	1,309.1	5.94	5	5

[Traduction]

M. Colletette: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

La constitution

Mme le Président: Des réponses ont été données aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA CONSTITUTION

L'INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL MIXTE DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 15 octobre 1980, de la motion du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social (M. Chrétien):

Qu'un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit institué pour examiner le document intitulé «Projet de résolution portant adresse commune à Sa Majesté la Reine concernant la Constitution du Canada», publié par le gouvernement le 2 octobre 1980, faire rapport sur la question, et faire des recommandations dans son rapport quant à l'opportunité, pour les deux Chambres du Parlement, de présenter à Sa Majesté cette adresse, modifiée, le cas échéant, par le Comité;

Que la Chambre des communes désigne, dans les trois jours de séance qui suivent l'adoption de cette motion, quinze députés pour la présenter au sein du comité spécial mixte;

Que le comité soit autorisé à choisir parmi ses membres ceux qui feront partie des sous-comités qu'il peut estimer opportuns ou nécessaires et à déléguer à ces sous-comités tout ou partie de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre;

Que le comité ait le pouvoir de siéger pendant les séances et les ajournements de la Chambre des communes;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et pièces, à interroger des témoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos;

Que le comité fasse rapport au plus tard le 9 décembre 1980;

Que le quorum du comité soit fixé à douze membres, à condition que les deux Chambres soient représentées pour les votes, résolutions ou autres décisions, et que les coprésidents soient autorisés à tenir des réunions, recevoir des témoignages et en autoriser l'impression lorsqu'au moins six membres sont présents, à condition que les deux Chambres soient représentées; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat l'invitant à se joindre à la Chambre aux fins énumérées ci-dessus, et à désigner, si la chose lui paraît souhaitable, certains de ses membres pour faire partie de ce comité spécial mixte.

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, je suis très heureux de pouvoir participer à ce débat qui, comme bon nombre de députés l'ont déjà signalé, est un débat historique d'une grande importance et qui a jusqu'ici inspiré d'excellents discours. Je n'ai pas pu entendre les discours de tous les députés, mais j'ai lu attentivement leurs observations dans le hansard. Les députés des deux côtés de la Chambre qui ont participé au débat jusqu'ici ont certainement soulevé des questions sérieuses et intéressantes.